



Siren : 804 241 610

 Assist'Gestion 80

Chantal Lesauvage

8, rue Jules Debuiche

 06.87.40.47.20

 assistgestion80@orange.fr



[www.assistgestion80.com](http://www.assistgestion80.com)

FORMATION

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

### PRÉSENTATION

ASSIST GESTION 80 représentée par Chantal LESAUVAGE est un organisme de formation professionnelle sous le N° 22 80 01 749 80, qui développe, propose et dispense des formations en inter et intra entreprises. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

### 1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après nommées les « CGV ») s'appliquent à toutes les commandes passées auprès de l'organisme de formation ASSIST GESTION 80 représentée par Chantal Lesauvage.

### 2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes CGV qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur et notamment sur toutes les conditions générales d'achat.

Les modalités de confirmation de commande sont les suivantes :

#### Formations inter-entreprises :

##### Pour un financement Entreprise/OPCA/Pôle emploi

L'inscription du (des) stagiaire(s) est prise en compte dès réception :

- du bulletin d'inscription daté, cacheté et signé par l'entreprise ;
- des accords de prise en charge à partir du devis établi par ASSIST GESTION 80 représentée par Chantal Lesauvage.

Dès réception du bulletin, un courrier d'accusé réception est adressé avec une convention de formation en deux exemplaires, à retourner signé et portant le cachet commercial.

Dix jours avant l'ouverture de la formation, une convocation avec les éléments pratiques est envoyée à l'entreprise.

##### Pour un financement personnel

L'inscription du stagiaire est prise en compte dès réception : du contrat de formation professionnelle complété et signé, accompagné d'un chèque d'acompte de **30 % du coût total de la formation** pour les inter-entrepreneurs et **du paiement total du stage** dès confirmation de l'ouverture de la formation pour les inter-entreprises.

##### Formation intra-entreprise ou sur-mesure :

La demande de formation est :

- prise en compte dès réception de la proposition commerciale acceptée et visée par le client.
- validée à réception de la convention de formation dûment complétée et signée, accompagnée d'un acompte correspondant aux frais de préparation et à 30 % des frais de la formation et des accords éventuels de prise en charge.

#### **4. TARIFS**

Pour ces actions de formation (Art. 256b du C.G.I.), Assist'Gestion 80 représentée par Chantal Lesauvage n'est pas assujettie à la TVA.

#### **5. FACTURATION ET MODALITÉ DE PAIEMENT**

La facturation des formations s'effectue selon les conditions et les échéanciers définis sur les conventions ou contrats ou devis validés ou selon les accords de prise en charge reçus des tiers.

Les acomptes sont payables par chèque à l'ordre de Chantal Lesauvage Assist Gestion 80 ou par virement bancaire.

Le règlement du solde de la formation est effectué à réception de la facture par chèque, virement selon les modalités inscrites sur la facture.

#### **6. RÈGLEMENT PAR UN TIERS**

Lorsque la formation est prise en charge par un tiers (OPCA, Pôle Emploi,...) il appartient au client (entreprise ou participant) :

- de vérifier directement l'éligibilité de la formation auprès de l'organisme de financement ;
- de faire la demande de prise en charge auprès de l'organisme de financement avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription l'établissement à facturer avec sa raison sociale et son adresse. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à l'organisme de formation avant le 1er jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client. Dans le cas où l'organisme de financement n'accepterait pas de payer le montant total prévu suite à des absences, abandons, etc., le solde non pris en charge sera dû par le client ou le stagiaire.

#### **7. ADMINISTRATION**

En fin de formation, une attestation de présence et une attestation de formation pour chaque participant sont envoyées à l'entreprise.

#### **8. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT**

##### **Annulations - reports du fait de ASSIST GESTION 80**

Dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, Chantal Lesauvage se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage 10 jours ouvrés avant le début du stage. Les frais d'acompte réglés seront alors remboursés ou à votre convenance, un avoir sera émis.

##### **Annulations - reports du fait du stagiaire ou de l'entreprise**

**Pour les entreprises** : pour toute demande d'annulation ou de report, l'entreprise doit informer Assist Gestion 80 par courrier, mail dans un délai de 10 jours ouvrés avant le début de la formation. Passé ce délai, Assist Gestion 80 facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions ci-dessous.

**Pour les individuels** : conformément à l'article L. 6353-5 du Code du travail, à compter de la signature du devis ou du contrat de formation, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe Assist Gestion 80 par lettre

recommandée avec accusé réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Passé ce délai, Assist Gestion 80 facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions ci-dessous.

### Formations inter- entreprises :

- Dans un délai compris entre 6 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation, 50 % du coût total de la formation.
- Dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation et pour toute formation commencée, 100 % du coût total.

### Formations intra-entreprise :

- Dans un délai compris entre 1 et 9 jours ouvrés avant la formation, frais de préparation et 30 % des frais de formation correspondant à l'acompte. Dans le cas où l'action de formation est reportée dans un délai de 6 mois maximum, cet acompte sera escompté au crédit du client et imputable sur une formation future, sinon cet acompte restera dû à Assist Gestion 80 représentée par Chantal Lesauvage à titre d'indemnité forfaitaire.
- Pour toute formation commencée, 100 %.

Les dédits à titre d'indemnité ne sont pas imputables sur le budget Formation Continue.

## 9. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés », l'entreprise ou le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification.

## 10. DIFFERENDS ÉVENTUELS

La loi applicable entre Assist Gestion 80 représentée par Chantal Lesauvage et ses clients est la loi française. Le Tribunal d'Amiens est seul compétent pour régler les litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable, quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralités de défendeurs ou appel en garanti.



Une formation intra-entreprise est **une formation dédiée à un seul client**. La session lui appartient et seules les personnes qu'il inscrit peuvent y participer. Ce cours privé se déroule la plupart du temps dans les locaux du client mais ils peuvent tout aussi bien se tenir **chez nous** ou sur un site tiers. Le contenu peut être identique à celui décrit dans notre catalogue mais, dans un cas sur deux, à la demande du client, il fait l'objet d'adaptations (ajouts de parties, retraits de chapitres, modifications des travaux pratiques...). Dans ce cas, on parlera alors de formation sur mesure.

Une formation inter-entreprise réunit des salariés de plusieurs sociétés et des particuliers. Les locaux sont loués par l'organisme de formation. C'est aussi l'organisme qui fixe les dates.